

<https://www.snetap-fsu.fr/2025-Examen-professionnel-pour-l-acces-au-corps-des-Technicien-nes-Formation-Recherche.html>



2025 - Examen professionnel pour l'accès au corps des Technicien·nes Formation Recherche (TFR)

- Métiers - TFR-ATFR -
Date de mise en ligne : mercredi 24 septembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un arrêté du 02/09/2025 annonce l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des Technicien·nes Formation Recherche (TFR), cet arrêté est disponible sur le site légifrance :(TFR).

Une note de service sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#).

Le nombre de places offertes est limité à 4...

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site :<https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 16/09/2025 au 16/10/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 30/10/2025.

Cela concerne les [ATFR](#) justifiant de 7 années de services publics au 1^{er} septembre 2025

Épreuves :

L'épreuve orale aura lieu à Paris à partir du 03/12/2025.

L'examen consiste en une conversation avec le jury à partir du dossier constitué par chaque candidat·e.

Le dossier, est déposé par les candidat·es lors de votre demande de participation à l'examen professionnel. Il se compose d'un curriculum vitae dactylographié de deux pages, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués et d'un état des services publics et privés du candidat.

La conversation comporte un exposé du candidat sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité d'adjoint technique de formation et de recherche et sur les compétences qu'il a développées et un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat ainsi que son aptitude à exercer les fonctions de technicien de classe normale.

Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 - Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 - Des informations utiles sur le site : [concours.agriculture.gouv.fr/](https://www.concours.agriculture.gouv.fr/)

- Consultez les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les annales des épreuves passées pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.

- Prenez connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les programmes des épreuves pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les plannings des épreuves orales.
- Retrouvez les résultats d'admission pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 - Des formations d'aide à la préparation :

- - Vous pouvez consulter **le site Internet de la formation continue** : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr>
- - Des formations "Dossier **RAEP**" et "Préparation à l'oral" pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
- -Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministériel "Safire" : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.